18me Année.— N° 3647 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Samedi 13 Juin 1874

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire.
ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35.
Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

COURSE DE PARIS

DU 11 JUIN	
3 0/0	59 80
4 1/2	85 75
Emprunts (5 0/0)	94 50
DU 12 JUIN	
3 0/0	60 00
4 1/2	86 00
Emprunts (5 0/0)	94 67 1/2

ROUBAIX, 12 JUIN 1874

BULLETIN DU JOUR

Des incidents de plus en plus graves se produisent, dans l'intérieur de la gare Saint-Lazare, au départ et à l'arrivée des trains qui conduisent les députés. On sait ce qui s'était passé avant-hier. M. Gambetta avait été pris à partie par des bonapartistes qui le mettaient au défi de répéter le mot de « misérables » prononcé par lui à la séance de mardi.

Hier, nouveau tumulte à la gare, arrestation d'un député, M. Lefebvre. Le fait est porté par la gauche à la tribune. Au retour, des scènes de désordre se produisent encore et le comte de Sainte-Croix frappe M. Gambetta d'un coup de canne, paré par M. Ordinaire, député.

L'agresseur a été arrêté.

Si cela continuait, des faits d'une gravité exceptionnelle ne manqueraient pas de se produire. On doit désirer que le gouvernement se décide à prendre des mesures énergiques.

L'Assemblée a adopté un amendement de M. Raudot demandant l'exclusion des listes électorales de tous les individus frappés d'incapacité légale.

M. de Valfons développe un amendement demandant d'inscrire sur les listes électorales tous les citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques, et qui, résidant dans la commune, seront inscrits au rôle des contributions directes. M. Lucien Brun développe un amendement imposant certaines conditions de domicile. M. de Valfons se rallie à cet amendement, qui est rejeté par 397 voix contre 268.

En ce moment M. Lefebvre, qui a été arrêté à la gare, puis relâché, entre dans la salle des séances. Sa présence provoque un vif mouvement d'attention.

L'amendement de M. de Meaux, imposant trois années de domicile pour les contribuables nés hors de la commune, est rejeté par 440 voix contre 132. Un amendement de M. Ferry, demandant que tout Français majeur ayant résidé six mois dans la commune ou y ayant satisfait à la loi du recrutement soit inscrit sur les listes électorales, est renvoyé à la commission.

La gauche fait entendre des applaudissements. Si cet amendement était définitivement adopté, la nouvelle loi électorale municipale aurait éprouvé un échec définitif.

M. Base, questeur, adresse au gouvernement une question sur l'incident de la gare Saint-Lazare. M. de Fourtou déclare qu'il n'a reçu que des renseignements contradictoires; il ajoute qu'il sera procédé à une enquête. Le ministre regrette qu'on ait fait abus de la force publique et que, d'autre, part on ait fait un acte de rebellion contre des agents chargés de veiller à la défense de l'ordre. M. Baze remonte à la tribune.

M. le président, au nom du règlement, refuse de lui donner de nouveau la parole.

Il annonce ensuite que M. Baze voulait se déclarer satisfait de la réponse du ministre. M. Lepère dit que tout membre a la parole après un ministre. M. le président objecte qu'une simple question ne doit pas dégénérer en interpellation. Les membres désirant d'autres explications du gouvernement peuvent déposer une demande d'interpellation.

M. Pelletan monte à la tribune. Le président lui refuse la parole et déclare l'incident clos. M. Pelletan proteste contre la mutilation du droit qu'a tout membre d'adresser des questions au gouvernement. M. de Mahy demande la parole, qui lui est refusée.

La séance est levée au milieu d'une vive agitation.

Les incidents de la gare Saint-Lazare.

Notre correspondance parisienne rapporte les scènes fâcheuses dont la gare Saint-Lazare a encore été le théâtre hier. Voici les détails qui nous sont fournis par les journaux :

D'après une version du *Moniteur universel*, les députés de la gauche auraient été vivement interpellés par une douzaine d'individus postés de distance en distance dans la salle des Pas-Perdus. Des altercations violentes ont eu lieu entre ces députés et les provocateurs.

Le *Temps* raconte ceci : « Un individu dit en désignant M. Rouvier, député des Bouches-du-Rhône : « Voilà un de ceux qui font du désordre. » M. Rouvier s'adressant à un gardien de la paix : « Etes-vous ici pour protéger les députés ou pour les laisser insulter. » — « Ce sont les députés qui font du désordre, répond le gardien de la paix. » M. Rouvier réclame. Les agents s'emparent de lui et le conduisent à la salle d'attente. »

Le *Temps* dit encore que M. Eschasseriaux a adressé publiquement des félicitations aux agents.

Nous trouvons dans l'*Union* d'autres détails : nous lui empruntons ceux qui suivent :

« MM. les généraux Saussier, Guillemaut, MM. Laurent Pichat, Gent, Tirard, de Mahy, sont presque appréhendés au collet ou au moins malmenés.

« Enfin MM. Perrin et Lefèvre sont simplement emmenés au poste. M. A. Grévy est immédiatement allé les réclamer. Le groupe des députés bonapartistes, l'air fort préoccupé, se tient à l'écart. Les agents de police continuaient, pendant ce temps, à refouler tout le monde indistinctement, même les voyageurs paisibles qui, munis de leurs billets, gagnaient la salle d'attente. Ce n'était pas tout : en prenant son billet, M. Gambetta fut de nouveau insulté au guichet par un inconnu. On ne saurait peindre l'indignation de tout le monde. Si la police avait fait son devoir hier, disait-on de toutes parts, ce qui arrive aujourd'hui n'aurait pas eu lieu. »

La *Presse* se fait l'écho d'un bruit d'après lequel les personnes qui ont insulté M. Gambetta seront poursuivies à la requête de la questure de l'Assemblée.

La *Patrie* assure qu'en raison des incidents qui ont lieu depuis deux jours à la gare de Versailles à Paris, l'autorité se disposerait à faire revivre un arrêté, non abrogé, de 1866 ou 67, d'après lequel le stationnement dans la salle des Pas-Perdus était interdit à toute personne non munie d'un billet.

On nous écrit de Paris, à la dernière heure :

La manifestation qui a marqué le départ du train des députés avait attiré, ce soir, un grand nombre de curieux qui espéraient que les scènes du matin auraient une suite au retour des députés. Les mesures nécessaires pour prévenir tout désordre avaient été prises dès 4 heures; une centaine de sergents de ville étaient échelonnés dans les salles de la gare; d'autres, à peu près en nombre égal, étaient disséminés à l'entrée des rues environnantes. Tous obligeaient le public à circuler et interdisaient toute espèce d'attroupement; néanmoins, lorsque le train attendu est arrivé, il y avait un millier de personnes groupées un peu partout. Cette affluence se composait bien plus de curieux que de manifestants et rien ne faisait prévoir un nouvel incident.

A 6 h. 20, les députés descendus du train sont sortis, les uns par la cour du roi de Rome, les autres par la place du Hâvre. M. Gambetta, qui était de ces derniers, s'avançait en compagnie de MM. Ordinaire, Challemel-Lacour, Lockroy et plusieurs autres, lorsqu'un homme d'une trentaine d'années environ, bien mis et portant un ruban rouge à la boutonnière, s'est approché en proférant quelques paroles que nous n'avons pu entendre et a levé sa canne contre M. Gambetta.

M. Ordinaire a vivement levé le bras et a paré le coup, au moins en partie. Deux sergents de ville se sont aussitôt précipités sur l'agresseur et l'ont saisi au collet. La foule, témoin muet de cette scène rapide, a entouré immédiatement les gardiens de la paix et, dans le désordre qui a suivi, le prisonnier a perdu sa canne et son chapeau.

Des cris de vive Gambetta! vive la République! se faisaient entendre au dehors. Ces cris ont accompagné M. Gambetta jusqu'à la voiture dans laquelle il est monté, toujours accompagné de son défenseur, M. Ordinaire. MM. Lockroy et Challemel-Lacour s'étaient séparés de leurs amis pour accompagner les gardiens de la paix qui conduisaient l'auteur de l'agression. Amené d'abord au poste de la rue Constantine, celui-ci a été conduit quelques instants après au bureau du commissaire de police de la rue Stockholm.

MM. Lockroy et Challemel-Lacour l'y ont suivi quelques instants après et, faisant le récit de ce qui s'était passé, ont déposé, tant en leur nom qu'en ceux de MM. Gambetta et Ordinaire, une plainte entre les mains du commissaire. Leur déposition et l'interrogatoire du prisonnier ont duré une bonne demi heure. Ce dernier a déclaré se nommer le comte de Sainte-Croix.

Comme détail piquant, on raconte que lorsqu'on est venu chercher le prisonnier au poste de la rue Constantine, par ordre du commissaire, le chef de ce poste voulait garder MM. Lockroy et Challemel-Lacour, les croyant compromis dans l'affaire. MM. Lockroy et Challemel ont dû se réclamer de leur qualité de députés. Ajoutons que, pendant ce temps, la police opérait quelques arrestations parmi ceux des spectateurs qui, à la gare, criaient le plus fort. Ces arrestations sont, croyons-nous, au nombre de cinq.

Nous extrayons du compte-rendu sténographique officiel les passages suivants du discours prononcé devant le Sénat italien par le général Menabrea sur les fortifications de l'Etat.

Après avoir montré par le raisonnement et l'expérience de ces derniers temps qu'il ne faut à aucun moment faire fonds sur une paix assurée, le général jette un coup d'œil rapide sur les armements qui se font dans toute l'Europe :

Voyez la Prusse, dit-il, qui, malgré ses victoires extraordinaires, travaille avec tant d'activité à réorganiser ses forces militaires, à fortifier ses frontières, à armer ses côtes, en un mot, à rendre son territoire inexpugnable.

Regardez la France qui transforme les fortifications de Paris et couvre ses frontières de nouveaux ouvrages.

Il n'est pas jusqu'à l'Angleterre qui n'arme ses côtes; elle les a hérissées de plus de 900 bouches à feu, et elle songe à construire, au milieu de l'île même, un grand centre militaire.

Et ce congrès de paix, qui va se tenir à Bruxelles, qu'est-ce, sinon un rendez-vous de témoins qui se réunissent pour régler les conditions d'un duel immense ?

Mettons donc de côté cette illusion d'une paix indéfinie, et préparons-nous à être forts dans notre pays.....

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Paris, 11 juin 1874.

C'est aujourd'hui, dans toutes les feuilles thiéristes, républicaines et radicales, un cri général de triomphe au sujet du vote de hier qui maintient à 21 ans l'âge pour l'électorat municipal. Ce vote, qui ne donne qu'une majorité de 11 voix, a été obtenu par l'appoint de tous les bonapartistes. On a remarqué aussi que le prince de Joinville, MM. Pouyer-Quertier et Rivaille, qui votent habituellement avec les conservateurs, ont donné leurs voix à l'amendement de M. Oscar de Lafayette. Tous les ministres, sans exception, ont voté avec toutes les fractions de la droite.

MM. Antonin Lefèvre-Pontalis et Fresneau avaient cependant développé, au nom de la commission, avec beaucoup de force et de talent, tous les motifs qui devaient faire porter le droit électoral à 25 ans.

Comme il est évident que les mêmes voix bonapartistes maintiendront pour l'électorat politique l'âge de 21 ans et se joindront à toutes les gauches contre les projets électoraux de la commission des Trente, ils se trouvent bien compromis.

Ce succès donne espoir au centre gauche, s'il parvient à détacher quelques voix du centre droit, de faire passer sa proposition pour déclarer la république gouvernement définitif. Si le centre gauche obtenait la majorité ou en approchait de très-près, on se demande quel parti prendra le maréchal de Mac-Mahon ? Consentira-t-il à devenir le chef d'une république dont la majorité parlementaire appartiendra à toutes les gauches ? M. Thiers se flatte de reprendre bientôt le pouvoir; mais il y a dans le centre gauche et dans la gauche, des membres qui mettent en avant la candidature du général Chanzy, comme étant préférable pour agir sur l'armée. Mais le général, rapporteur de la loi de dissolution des gardes nationales, serait-il trouvé aujourd'hui assez bon républicain ?

Depuis les scènes violentes du 9, à la tribune, les députés n'appellent plus M. Gambetta le *fils de Mme Angot*.

Hier, les membres du conseil supérieur de l'instruction publique ont vivement félicité M. de Cumont de son discours d'ouverture de la première séance de la session actuelle. M. de Cumont a compris toute l'importance, dans le temps où nous vivons, de la mission confiée à un ministre de l'instruction publique. Répudiant les procédés si imprudents et si subversifs de Fortoul et des Durusy, M. de Cumont a déclaré que les réformes dans l'enseignement devaient être abordées avec prudence, mesure et modération.

L'enseignement de la morale et de la religion sera rigoureusement maintenu dans nos écoles primaires. En veillant aussi avec soin sur les bibliothèques populaires, le nouveau ministre arrêtera, comme il l'a promis, un des moyens les plus actifs de la propagande anti-religieuse et anti-sociale.

Pour la première fois nous voyons un ministre de l'instruction publique reconnaître les services rendus par les établissements libres. « Auxiliaires précieux, a dit M. de Cumont, émules et non rivaux de l'Université, stimulants indispensables du progrès, témoignage manifeste des résultats heureux que l'on peut attendre d'une sage liberté. »

P. S. — La gare St-Lazare paraît devoir devenir décidément, à l'heure du train parlementaire, le théâtre de la lutte entre les bonapartistes et les radicaux. Elle a recommencé aujourd'hui. Quand le citoyen Gambetta a paru, les radicaux se sont mis à crier : Vive Gambetta ! Vive la République ! De nombreux gardiens de la paix cherchent à rétablir la circulation. Les députés de la gauche réclament. Mais les agents de police ne s'occupent de rien et les bousculent tous malgré leurs réclamations.

MM. les généraux Saussier, Guillemaut, MM. Laurent-Pichat, Gent, Tirard, de Mahy sont presque appréhendés au collet ou au moins malmenés.

Enfin MM. Périn et Lefèvre sont simplement emmenés au poste. M. A. Grévy est immédiatement allé les réclamer.

M. Gambetta a été de nouveau vivement interpellé au guichet, par un inconnu.

Ce soir, le *Pays* publie en tête de ses colonnes la note suivante :

« Je rentre au journal au moment où on va le mettre sous presse, et j'apprends que MM. Schœlcher et Testelin, **députés de l'Assemblée nationale**, sont venus me demander une réparation par les armes au nom de M. Clémenceau, délégué, paraît-il, par tout ce qu'il y a de républicains dans les cinq parties du monde.

» De plus, ces messieurs se sont dits, autorisés à mettre un républicain en face de chaque rédacteur du *Pays*.

» Nous n'avons que le temps d'informer nos lecteurs de cette démarche, empreinte d'une réjouissante férocité et qui est le réveil inattendu de la vaillance républicaine, et nous sommes obligés de remettre à de-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 13 JUIN 1874.

—10—

LE

RÉCIF DES TRIAGOS

II. — L'OFFICIER DE MARINE

— Assurément, j'aurais mauvaise grâce à répondre par un refus à cet aimable procédé.

« Je lui remis l'adresse écrite au crayon. En y lisant : *M. le docteur Langlais, à Lannion*, il ne put s'empêcher de faire un mouvement brusque que tout le monde remarqua et sa figure se couvrit d'une vive rougeur.

« Aurais-je abusé de votre obligeance? Cette commission vous répugnerait-elle ? lui dis-je.

» Il sentait que tous les regards étaient fixés sur lui et redoutait les interprétations fâcheuses; il protesta d'un ton dégagé qu'il ferait ce voyage avec grand plaisir, que ce serait pour lui une occasion de visiter Lannion, dont il avait beaucoup entendu parler.

J'apportais dans mes arrangements avec monsieur de la Roncerais la libéralité fastueuse d'un grand seigneur, je me le subordonnais par la générosité de mes concessions, je le liais par la confiance que je lui témoignais.

» Le lendemain j'assistai au départ de l'*Orion*, je reçus le salut des officiers qui étaient sur le pont, sauf M. de la Roncerais qui s'était retiré dans sa cabine, je vis les voiles de la frégate se gonfler au vent d'Ouest; elle échangea avec le fort le coup de canon d'adieu et bientôt après disparut dans le lointain.

» Rien ne me retenait plus à la Martinique, j'avais hâte de partir et de devancer M. de la Roncerais en France; quelques jours après un brick de commerce appareillait pour Nantes, j'y pris passage et j'arrivai ici lorsque l'*Orion* était encore dans les eaux du Mexique.

» Vous vous rappelez les instructions que je vous donnai au sujet de l'officier. Je vous recommandai de lui laisser ignorer que j'habitais le pays et vous priai de lui faire l'accueil le plus bienveillant, surtout de lui laisser toutes les facilités pour le paiement de sa dette.

» Je savais que M. de la Roncerais ne manquerait pas à l'engagement pris devant tous ses collègues, cependant j'attendais son arrivée avec impatience; ce fut avec une véritable satisfaction que j'appris qu'il s'était présenté chez vous.

» Sans chercher à connaître mes intentions, vous les secondâtes avec un succès qui dépassait mes espérances. Votre cordiale hospitalité, aidée par les souvenirs de votre ancienne carrière qui établissaient un lieu de confraternité entre vous et M. de la Roncerais, captiva sa confiance; le portrait flatté que que vous lui fîtes de ma personne, modifia les dispositions qu'il avait d'instinct éprouvées contre moi.

» Il était venu avec répugnance à Lannion, décidé à quitter cette ville immédiatement. Il y restait cependant. Entre autres motifs, il attendait de l'argent à l'aide duquel il devait acquitter sa dette de jeu.

» De mon côté, je ne me reposais pas sur le hasard du soin d'amener le dénoûment et je ne restais pas inactif. Je savais comment je pouvais agir sur l'officier. Quiconque s'est laissé gagner par la terreur donne facilement prise à la crédulité et à la superstition.

» Quand l'hallucination a pris possession d'un cerveau, celui qui est initié au passé du malade peut presque toujours lui faire admettre les hypothèses les plus invraisemblables, les rêveries les plus chimériques. Sous l'empire de son imagination, le malheureux tombe dans les piéges les plus grossiers, il accepte comme l'œuvre d'une intervention surnaturelle de puériles mystifications.

» M. de la Roncerais était dans les meilleures conditions pour devenir le jouet d'une illusion.

» La souffrance n'avait pas purifié cette nature pervertie; il connaissait les angoisses du remords, non les inspirations vivifiantes du repentir; on pouvait, non ramener la paix dans sa conscience, mais inquiéter ou rassurer à volonté son égoïsme.

» Je suis un peu ventriloque, je connais quelques tours fort simples mais suffisants pour émerveiller nos bons paysans; sans qu'il me vit jamais, j'intervenais à chaque instant dans sa vie, et je saisissais toujours le moment où les circonstances extérieures rendaient son imagination plus accessible aux impressions mystérieuses. Tantôt c'était un objet dont la vue réveillait en lui un lointain souvenir, un billet qui semblait avoir été écrit dans l'autre monde, une parole qui lui faisait dresser la tête quand il se promenait à la tombée de la nuit au milieu des arbres. Impuissant à découvrir l'être insaisissable qui s'attachait à lui, il n'hésitait pas à lui attribuer une essence surnaturelle.

» Je stimulais sa curiosité, j'éveillais parfois ses espérances, mais j'avais soin de ne pas donner aux épreuves un caractère qui l'aurait à tout jamais éloigné, je tenais à le retenir et chacun de mes actes était dicté par cette pensée, j'y réussissais. L'inconnu faisait peur à M. de la Roncerais et l'attirait en même temps, il souffrait à Lannion et ne pouvait s'en éloigner; des circonstances dans lesquelles vous servîtes efficacement mes intentions sans les connaître, contribuèrent alors à le retenir. »

M. Dormier s'arrêta, et pendant quelques instants les deux amis gardèrent le silence; le docteur le rompit le premier.

« Ce que vous venez de me raconter m'explique bien des choses qui me semblaient étranges; il voulut plus d'une fois avoir une opinion sur l'intervention du surnaturel dans la vie humaine, mes plaisanteries le mettaient mal à l'aise. Je m'apercevais souvent au milieu d'une conversation, que la pensée était absente; il semblait prêter l'oreille à des bruits perceptibles pour lui seul, son regard fouillait l'obscurité et semblait y saisir quelque objet. Je sentais qu'il souffrait d'un mal inconnu et j'aurais voulu y remédier; je pensais que vous lui portiez un vif intérêt, et qu'en contribuant à son bonheur je remplirais un devoir d'ami avec vous ; je résolus donc de l'arracher à l'isolement et au genre d'existence qui avait, dans mes convictions, exercé sur lui une si funeste influence.

« Je suis persuadé, lui dis-je un jour, que la vie solitaire ne vous convient pas, vous feriez bien de vous marier. »

« Il me regarda fixement comme s'il me supposait une arrière-pensée.

« Vous croyez donc, me dit-il ensuite, que je suis fait pour le mariage ?

— Pourquoi pas? C'est surtout quand on a passé par les agitations d'une vie troublée qu'on apprécie les bienfaits du repos et de la sécurité. S'il fallait renoncer à votre carrière, je ne pense pas, d'après ce que vous m'avez dit, que ce sacrifice vous fut bien pénible.

— J'y songerai, répondit-il.

» Il paraît que ces réflexons ne furent pas contraire à ce projet ; peut-être quelque influence mystérieuse agit-elle sur lui dans ce sens. Toujours est-il que je ne lui remarquai aucun éloignement pour la perspective que je lui avais présenté.

LOUIS COLLAS. (*A suivre*)